

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/472

**Attribution de fonds de concours
à la ville de Pointe-à-Pitre
dans le cadre de l'Agenda 2030 (PPI)
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence**

6^{ème} séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26**Vice-Présidents**

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDET	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
Mme Nadège	THEOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusés représentés : 3**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 13**Le Président :**

M. Eric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Lyliane PIQUION
Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON
Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 8**Vice-Présidents :**

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions prévues à l'article L5216-5 VI concernant la pratique des fonds de concours dans le cadre de financement de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement ;
- VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.03.02/396 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 29 mars 2017 relative à l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017/2022 ;
- VU** la délibération n°47 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre de la réhabilitation et l'entretien de la fontaine de la place du marché central et des jeux d'eau de la place des martyrs de la liberté ;
- VU** la délibération n°48 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en vue de l'acquisition de mobiliers et d'équipements sportifs divers pour le CACEB ;
- VU** la délibération n°49 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en vue de la réfection et l'aménagement des écoles Raphaël CIPOLIN, Raymonde BAMBUCK et Léon BAMBUCK et Léon FEIX ;
- VU** la délibération n°50 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en vue de la réalisation des travaux d'aménagement du plateau de la salle d'escrime du CACEB ;
- VU** la délibération n°51 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en vue de la réalisation de travaux de réparation de la toiture de la cathédrale Saint-Pierre et Saint Paul ;
- VU** la délibération n°52 du Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre du 30 juin 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en vue de la réalisation de travaux de réfection des sanitaires du Musée Saint John Perse ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant le rapport du Président ;

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2017/2022 appelé « *L'Agenda 2030* », CAP Excellence a prévu un dispositif de soutien financier pour les projets d'équipements portés par les villes membres, par voie de fonds de concours.

Pour rappel, la pratique des fonds de concours prévue aux articles L5216-5 VI (communauté d'agglomération) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Cet article a été modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales.

Cet article prévoit, en effet, qu' « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* ».

La notion d'utilité dépassant manifestement l'intérêt communal, introduite par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, disparaît. Le versement d'un fonds de concours peut donc se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI.

A travers ce dispositif d'accompagnement, les fonds de concours apportés par CAP Excellence aux villes membres dans le cadre de leurs programmes d'investissements concernent soit le financement d'opérations ciblées, soit l'attribution d'une enveloppe globale dont l'usage est laissé à leur pouvoir discrétionnaire.

L'Agenda 2030 de CAP Excellence a, pour rappel, été construit dans un objectif de développement équilibré du territoire communautaire. C'est un document prospectif qui a donc vocation à être réactualisé en fonction de l'état d'avancement des actions qui y sont inscrites et de leur degré de priorisation ; et ce, notamment concernant les opérations relevant d'une maîtrise d'ouvrage communale et bénéficiant d'un fonds de concours de CAP Excellence

Par ses délibérations précitées en date du 30 juin 2017, la ville de Pointe-à-Pitre a sollicité de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, des fonds de concours d'un montant total de 316 000€ rattachés à son enveloppe n°143 du PPI intitulé « *Participation communautaire PPI Pointe-à-Pitre* ».

Par courrier en date du 17 octobre 2017, en réponse à la proposition de redéploiement des fonds de concours par le président de CAP Excellence, la ville de Pointe-à-Pitre a communiqué ses besoins complémentaires de fonds de concours pour son programme d'investissements communal de l'ordre de 1 313 417€ rattachés à son enveloppe n°15 du PPI intitulée « *Pointe-à-Pitre 2030 : interface ville/port* ».

Depuis, la ville a demandé le retrait de certaines opérations et ses demandes complémentaires s'élèvent désormais à 206 491€. Ces demandes complémentaires devront faire l'objet de l'adoption de délibérations conformes aux demandes exprimées par le Conseil Municipal de la ville de Pointe-à-Pitre.

En conséquence, le montant total sollicité par la Ville s'élève à : 522 491€.

Dès lors, il n'est pas nécessaire de procéder à un redéploiement des crédits alloués à la ville de Pointe-à-Pitre dans le cadre de son enveloppe N°143 « *participation communautaire PPI Pointe-à-Pitre* ».

Un modèle de convention (annexé à la présente délibération) précise les conditions de versement des fonds de concours à la ville de Pointe-à-Pitre.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'attribuer les fonds de concours à la ville de Pointe-à-Pitre en vue de participer au financement des opérations détaillées ci-après :

- Au titre de l'autorisation budgétaire N°143 du PPI « *Participation Communautaire PPI Pointe-à-Pitre* »

1/ Réhabilitation et l'entretien de la fontaine de la place du marché central et des jeux d'eau de la place des martyrs de la liberté

- Montant HT : 70 000€
- Montant du fonds de concours : 13 000€

2/ Acquisition de mobiliers et d'équipements sportifs divers pour le CACEB

- Montant HT : 200 000€
- Montant du fonds de concours : 90 000€

3/ Réfection et l'aménagement des écoles Raphaël CIPOLIN, Raymonde BAMBUCK et Léon BAMBUCK et Léon FEIX

- Montant HT : 470 000€
- Montant du fonds de concours : 134 000€

4/ Réalisation des travaux d'aménagement du plateau de la salle d'escrime du CACEB

- Montant HT : 110 000€
- Montant du fonds de concours : 47 500€

5/ Réalisation de travaux de réparation de la toiture de la cathédrale Saint-Pierre et Saint Paul

- Montant HT : 22 500€
- Montant du fonds de concours : 11 250€

6/ Réalisation de travaux de réfection des sanitaires du Musée Saint John Perse

- Montant HT : 40 500€
- Montant du fonds de concours : 20 250€

Sous réserve de l'adoption des délibérations afférentes :

- **Construction d'une marmothèque**
 - Montant HT : 668 159€
 - Montant du fonds de concours : 10 022€
- **Aménagement d'un espace d'activités physiques et sportives à Bergevin**
 - Montant HT : 300 001€
 - Montant du fonds de concours : 5 606€
- **Aménagement du village des pêcheurs – tranche 1**
 - Montant HT : 2 025 056€
 - Montant du fonds de concours : 100 253€
- **Ingénierie pour avenant de clôture (AMO/OPCU)**
 - Montant HT : 253 126€
 - Montant du fonds de concours : 90 610€

ARTICLE 2- D'approuver le contenu de la convention annexée à la présente délibération précisant les conditions de versement de ces fonds de concours.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente à chacune des opérations précitées, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

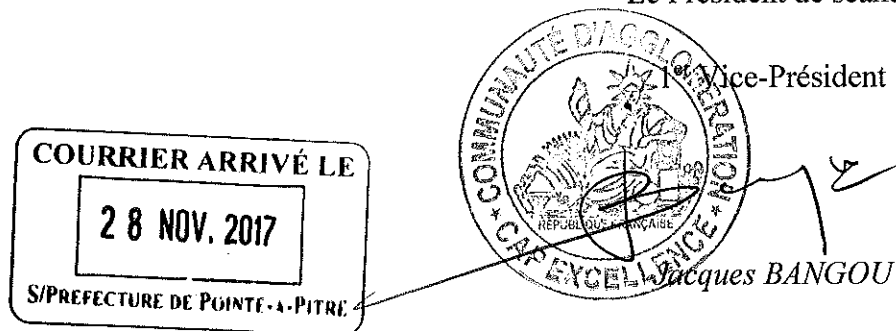
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017

Po Le Président empêché

Le Président de séance



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 NOV. 2017

Intitulé opération	Plan de financement								
	Cap Excellence (Fonds de concours)	Ville de P-à-P	Réserve parlementaire	Etat	Région	Département	ANRU	Dotation pol. De la ville	De Total
Participation Communautaire PPI Pointe-à-Pitre PPI N°141 Total: 1 500 000€ Modification AP : (Préciser + ou -): 0 Nouvelle AP: 1 500 000€									
Réhabilitation et entretien de la fontaine de la Place du marché central et des jeux d'eau de la place des martyrs de la liberté	13 000	13 000		44 000					70 000
Acquisition de mobiliers et d'équipements sportifs divers pour le CACEB	90 000	90 000	20 000						200 000
Réfection et aménagement des écoles Raphael CIPOLIN, Raymond BAMBUCK et Léon FEIX	134 000	134 000						202 000	470 000
Travaux d'aménagement du plateau de la salle d'escrime du CACEB	47 500	47 500	15 000						110 000
Travaux de réparation de la toiture de la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul	11 250	11 250							22 500
Réfection des sanitaires du Musée Saint John Perse	20 250	20 250							40 500
RUPAP construction bibliothèque	10 022	10 022		314 035			334 080		668 159
Espace d'activités physiques et sportives de Bergevin	5 606	5 606		93 134	111 923		83 732		300 001
Village des pêcheurs - tranche 1	100 253	100 253			750 636	1 073 914			2 025 036
Ingénierie pour avantant de clôture (ANIO OPCU)	90 610	90 610					71 906		253 126
TOTAL	522 491	522 491		451 169	862 559	1 073 914	489 718	202 000	4 159 342